



Extrait du UJFP

<http://ujfp.org/spip.php?article4268>

En Dordogne, la LICRA déboutée, suite à sa plainte pour "apologie d'une forme d'antisémitisme",

- Lutte contre les racismes et les discriminations - Antisémitisme -
Date de mise en ligne : vendredi 26 juin 2015

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Dans l'affaire du baptême du parvis d'un château de Coulounieix-Chamiers au nom du leader palestinien Marwan Berghouti, la LICRA a été déboutée, ce vendredi après-midi. Le maire de cette commune de la banlieue de Périgueux, Jean-Pierre Roussarie (PS), était en effet convoqué au tribunal correctionnel, dans le cadre d'une procédure en référé suite à la plainte de la Licra.

Ce vendredi matin, Jean-Pierre Roussarie ironisait sur le fait d'aller au tribunal "pour cause de soutien à la cause palestinienne !"

Voir également l'article paru sur le [site](#) de l'UJFP.